

Formulaire de saisine DU RÉFÉRENT LANCEURS

Coordonnées de l'auteur du **SIGNALEMENT**



Civilité : Madame Monsieur

Nom et Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Adresse mail : Téléphone :

Nom de l'établissement employeur, pour les salariés :

Site géographique, pour les salariés : Parodi Bingen Lyon Blagnac Nanterre

Description du **SIGNALEMENT**

Le présent signalement vise à alerter sur des faits dont vous avez eu personnellement connaissance, ou qui vous ont été rapportés, concernant :

Un crime **Un délit**

Une violation ou tentative de dissimulation de violation :

- De la loi ou du règlement
- D'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France
- D'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France
- Du droit de l'Union européenne
- Du Code Éthique et/ou du Code de Conduite du Groupe IGENSIA Education

Une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général

Description des faits (avec la date des faits, le lieu, le ou les personnes en cause) et entité concernée par l'alerte :
(Les informations que vous communiquez doivent rester factuelles et présenter un lien direct avec l'objet de votre alerte)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres démarches déjà accomplies ou autres destinataires éventuels à ce signalement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Transmission du **SIGNALEMENT**

Le présent formulaire doit être adressé :
Par courrier, sous pli portant la mention « confidentiel », à :
Madame Ingrid ANDRE
Référente lanceurs d'alertes
3, rue Pierre Dupont
75017 Paris

N.B : Pensez à joindre tout document utile à la présentation de la situation objet du présent signalement

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le Groupe IGS pour traiter les alertes portant sur des faits susceptibles de constituer des infractions ou des violations du Code Éthique ou du Code de Conduite. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la procédure à suivre pour saisir le référent lanceurs d'alertes notamment l'article 6.